



RAPPORT ANNUEL 2017



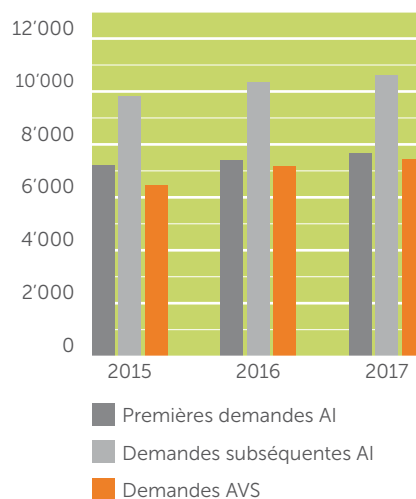
Jérémy, au premier plan, ainsi que Sylvie L et Timéo sont encadrés par deux de leurs assistants, Zgynabou et Youri, pour un moment de détente après l'école.

2017 EN BREF	04
EDITORIAL	05
CONTRIBUTION D'ASSISTANCE	07
MESURES MÉDICALES	11
ALLOCATIONS D'IMPOTENCE	12
AMINH	15
INTERVIEW MME BLUTEAU	17
PRESTATIONS AVS	19
INTERVIEW M. MOTTET	21
RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE	22
SERVICES SPÉCIALISÉS	24
RENTES	25
COMMUNICATION – RH	26
ORGANIGRAMME – CONSEIL	27

CHIFFRES-CLÉS

	2015	2016	2017
Toutes mesures professionnelles octroyées	14'212	13'386	14'744
Bénéficiaires de mesures professionnelles	7'677	7'316	7'800
Mesures d'intervention précoce	5'906	4'931	4'858
Mesures de réinsertion	992	1'081	1'323
Maintiens en emploi et placements effectifs dans de nouvelles entreprises	1'951	1'800	1'724
Bénéficiaires de rentes (au 01.01)	20'218	20'177	20'151
Prononcés d'octroi de rente	1'973	2'069	2'540

	2015	2016	2017
Premières demandes AI	7'228	7'382	7'599
Demandes subséquentes AI	9'817	10'339	10'605
dont: Demandes de révisions de rentes	1'452	1'362	1'550
Demandes AVS (Impotence et moyens auxiliaires)	6'440	7'147	7'446
TOTAL	23'485	24'868	25'650





*«L'AI: une assurance
de réadaptation,
invalidité et assistance.
Trois assurances
en une!»*

Notre rapport annuel a fait peau neuve! Pour cette édition 2017, nous avons opté pour une nouvelle présentation qui, nous l'espérons, vous plaira et vous apportera des informations utiles sur l'activité de l'Office AI pour le canton de Vaud.

Les prestations de l'assurance-invalidité, telles que les rentes, les mesures de réadaptation professionnelle ou les moyens auxiliaires, sont bien connues. Celles qui le sont un peu moins sont les prestations d'assistance, qui concrétisent le troisième but fixé par la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité: «Aider les assurés concernés à mener une vie autonome et responsable».

Nous avons axé le thème principal de ce rapport sur les diverses prestations dites d'assistance, telles que l'allocation pour impotent, le supplément pour soins intenses, la contribution d'assistance ainsi que l'allocation en faveur des familles s'occupant d'un mineur handicapé à domicile (AMINH), cette dernière étant une prestation cantonale gérée par notre Office. Nous avons également profité de ce rapport pour présenter les mesures médicales en faveur des jeunes de moins de 20 ans, prestations fortement liées au besoin d'aide.

Il nous paraît important de mettre en évidence ces prestations, pourtant essentielles pour les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne. Plusieurs d'entre elles ont accepté d'être photographiées par Nicolas Spuhler, photographe, pour qu'elles puissent représenter, dans notre rapport, les milliers de personnes assurées qui, dans ce canton, sont la raison d'être même de l'Office de l'assurance-invalidité.

A la lecture de ces pages, vous pourrez constater à quel point l'assurance-invalidité s'est transformée au cours de ces dernières années, avec notamment la 5^e révision, axée sur la réadaptation professionnelle, et la 6^e révision, avec l'introduction de la contribution d'assistance. Son appellation ne devrait plus être simplement «assurance-invalidité», mais bien «assurance de réadaptation, invalidité et assistance». Trois assurances en une! L'Office AI pour le canton Vaud, comme tous les autres offices AI, a acquis une large expérience et des compétences étendues dans ces trois domaines. C'est donc une vive reconnaissance que j'adresse à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'Office AI Vaud pour l'excellent travail effectué au cours de cette année 2017 en faveur des personnes atteintes dans leur santé.

Tous nos partenaires qui ont collaboré avec nous tout au long de l'année écoulée sont également chaleureusement remerciés: l'Office fédéral des assurances sociales, le Conseil de l'Office AI, la Conférence des offices AI, les services de l'Etat, les caisses de compensation, les employeurs, les institutions, les associations, les centres de formation et le corps médical.

Jean-Philippe Ruegger
Directeur



Attablé dans un café de Morges, Louis D évoque le soutien qu'il obtient de la part de son assistante, que ce soit pour la poursuite de ses études ou dans le cadre de la vie de tous les jours.

CONTRIBUTION D'ASSISTANCE

La contribution d'assistance est née en 2012 avec la 6^e révision de l'assurance-invalidité. Son but est de permettre à des personnes au bénéfice de prestations d'impotence de l'AI, et de ce fait limitées dans leur autonomie, d'obtenir l'aide d'assistants pour tout ce qui concerne la vie de tous les jours, la vie professionnelle et les loisirs. Le but est de rendre ces personnes les plus autonomes possible. À ce titre, elles devront gérer elles-mêmes les montants qui leur sont alloués pour salarier leurs assistants et ainsi s'acquitter de toutes les responsabilités et devoirs d'un employeur (charges sociales, versement de salaires, etc...). Il n'est pas nécessaire d'être diplômé d'une formation particulière pour devenir assistant d'une personne en situation de handicap; seule restriction: les membres de la famille proche ne peuvent pas être engagés.

Les bénéficiaires sont les personnes en situation de handicap elles-mêmes, majeures ou mineures. Ces deux cas de figure sont illustrés plus loin par les situations de Monsieur D et de la famille L.

La contribution d'assistance a la particularité d'être très évolutive. Elle se révisé constamment en fonction d'événements pouvant se produire dans la vie d'une personne: mariage, divorce, changement d'activité professionnelle, amélioration ou aggravation de l'état de santé, déménagement...

Victime d'un grave accident, Monsieur D (illustration ci-contre) a été amputé des deux bras. Il s'agit là d'une limitation considérable, dont les effets sur la vie de tous les jours sont extrêmement importants. Monsieur D est étudiant en psychologie à l'université de Lausanne et, que ce soit pour poursuivre sa formation ou dans le cadre de ses activités quotidiennes, il a besoin de l'aide d'autrui. En raison de la spécificité de son atteinte, Monsieur D a préféré s'entourer des services d'une seule personne, une assistante en l'occurrence, qui l'aide dans nombre d'activités, dont se nourrir n'est pas la moindre. En effet, il ne peut couper lui-même les aliments et, si la boisson est possible avec une paille, le recours à une alimentation solide de façon autonome est impossible. De plus, Monsieur D est un sportif accompli et a besoin d'une alimentation particulière. Son assistante la lui prépare et l'accompagne dans les gestes permettant de porter les aliments à sa bouche. Elle s'occupe également des transports pour ses études et l'assiste dans la prise de notes, même si Monsieur D est autonome pour la rédaction de textes qu'il effectue avec un logiciel de reconnaissance vocale. De même, tablette électronique et ordinateur lui permettent de prendre connaissance de la documentation nécessaire à ses études.

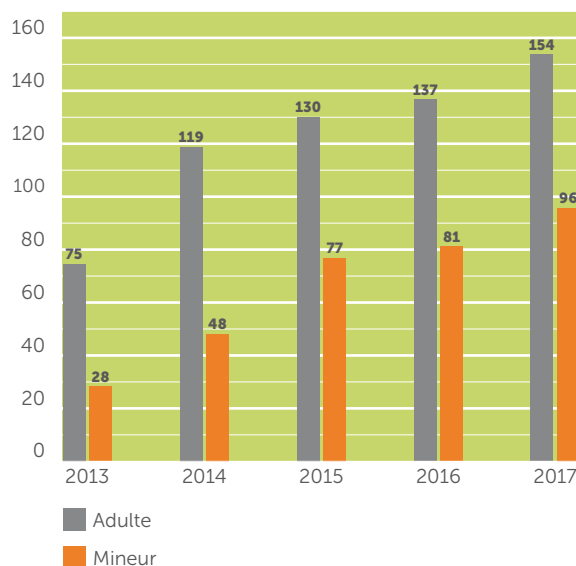
La famille L a trois enfants dont deux en situation de handicap, Timéo et Jérémie (p. 2). Leur mobilité est fortement réduite et ils suivent un enseignement en école spécialisée. Sans la contribution d'assistance, Monsieur et Madame L rencontreraient des obstacles considérables dans leur vie professionnelle et sociale. L'importance des limitations de leurs enfants implique de fréquents allers et retours pour se rendre à l'école ou, comme tous les autres enfants, pour bénéficier de loisirs. La famille L est responsable d'une véritable petite entreprise, pas moins de quinze assistantes et assistants sont à leur service, tous à temps partiel, quelques heures par semaine. Madame L nous a dit avoir voulu privilégier ce système pour sa souplesse. Ainsi, lorsque l'un de leurs employés est malade ou en vacances, il leur est loisible de transférer la charge, en demandant à d'autres d'effectuer davantage d'heures.

Bénéficiant d'une tablette leur permettant de communiquer avec l'extérieur par l'usage d'un simple clin d'œil pour Timéo et en utilisant ses doigts pour Jérémie, ils ont la possibilité, par ce biais, de présenter leurs assistants, par exemple. Ces derniers ont tous leurs compétences spécifiques, leurs spécialités. Certains sont doués pour le dessin, la décoration, l'expression artistique en général, l'un d'entre eux joue de la guitare, une autre chante, tous se caractérisent par une bonne humeur aussi communicative que nécessaire au développement de Timéo et Jérémie! Et les vacances? Jamais sans un ou plusieurs assistants, la famille L a pris le parti de vivre et de partir en vacances comme tout un chacun, avec bien entendu une infrastructure différente, mais qui n'est pas incompatible avec ces moments récréatifs.

L'administration de cette petite «PME» n'est pas exempte de contraintes, mais le jeu en vaut la chandelle, tant les apports amenés par la contribution d'assistance permettent à la vie de la famille L de se dérouler de la façon la plus harmonieuse possible.

BÉNÉFICIAIRES DE CONTRIBUTION D'ASSISTANCE AU 31.12

	2013	2014	2015	2016	2017
Adulte	75	119	130	137	154
Mineur	28	48	77	81	96
Total	103	167	207	218	250



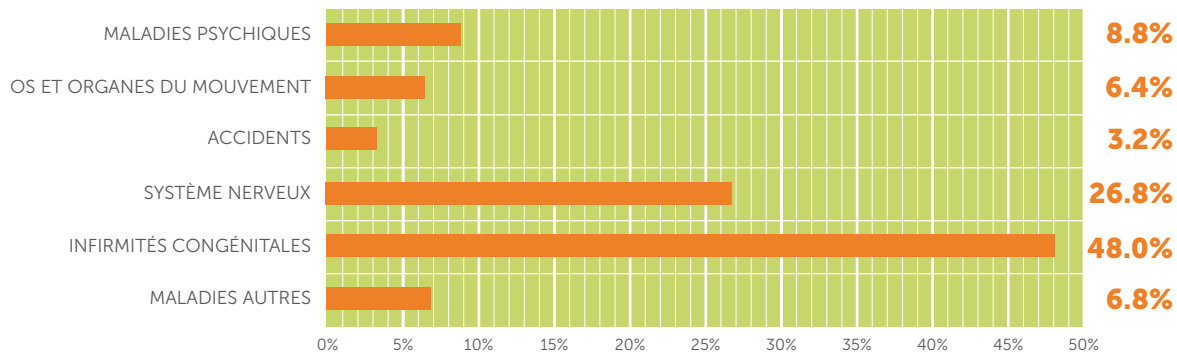
DEMANDES DÉPOSÉES PAR ANNÉE

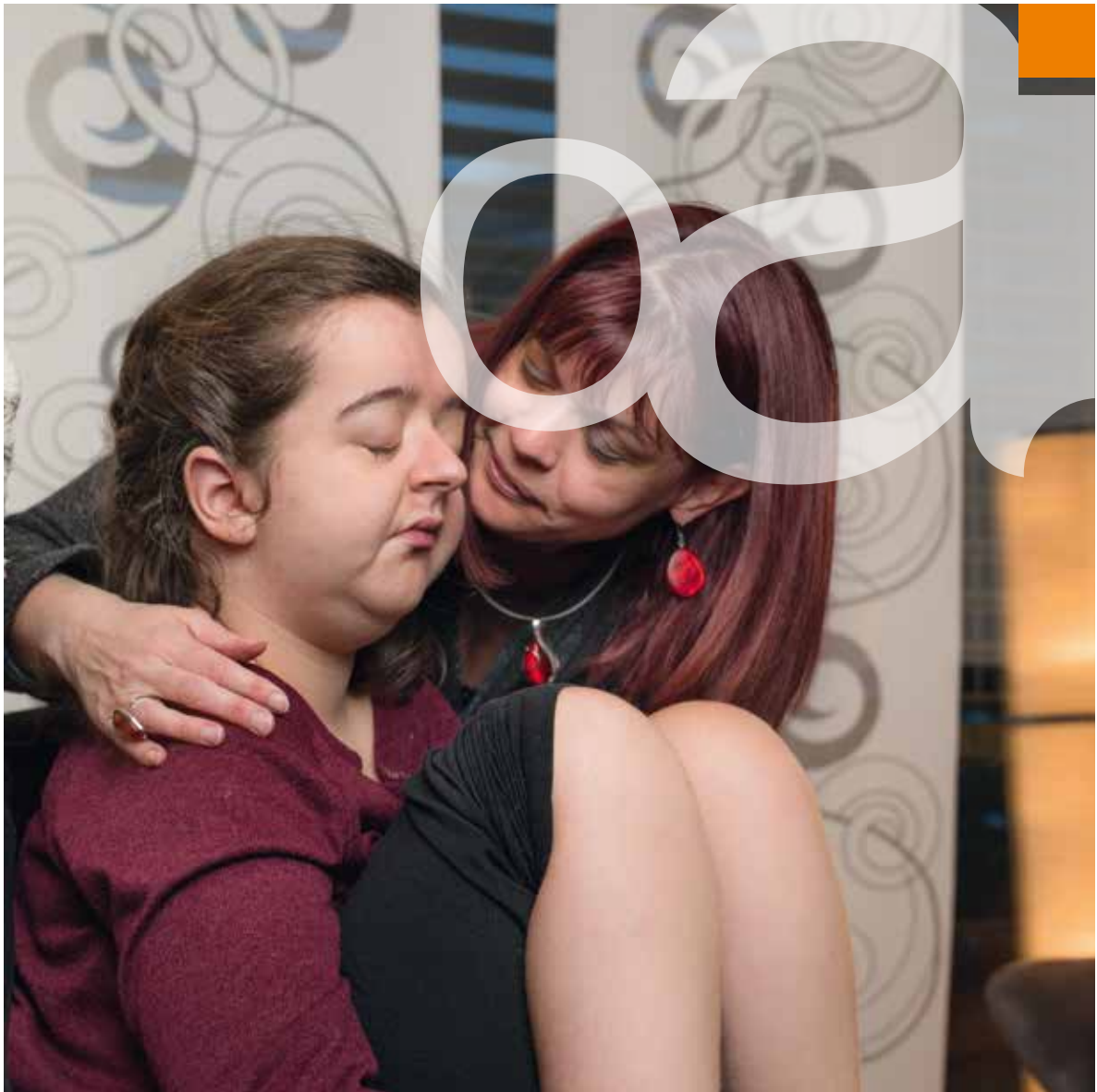
	2013	2014	2015	2016	2017
Adulte	81	74	92	104	88
Mineur	38	46	44	50	72
Total	119	120	136	154	160

OCTROIS SANS LES RÉVISIONS

2013	2014	2015	2016	2017
146	171	178	91	127

PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ DES BÉNÉFICIAIRES EN 2017





*Maé, bénéficiaire de prestations médicales de l'AI et Laurence B,
sa maman: un bel instant d'intimité complice.*

MESURES MÉDICALES POUR LES ASSURÉS ÂGÉS DE MOINS DE 20 ANS

L'assurance-invalidité prend en charge les frais médicaux des assurés âgés de moins de 20 ans dans deux cas de figure: si la personne est victime d'une atteinte à la santé congénitale, répertoriée dans l'ordonnance concernant les infirmités congénitales (OIC), ou encore dans le cas d'affection, dont le traitement serait susceptible d'améliorer la capacité de gain future, voire l'accomplissement des travaux habituels de la personne.

Tous les autres traitements qui ne ressortent pas de ces deux possibilités relèvent du domaine de l'assurance maladie (LAMal). À l'Office AI pour le canton de Vaud, un service constitué de huit personnes abat un travail considérable dans ce domaine, puisque 3'569 bénéficiaires ont obtenu cette prestation en 2017. Il s'agit d'une tâche complexe, nécessitant l'examen approfondi de données médicales permettant d'identifier si, oui ou non, la pathologie correspond à l'un des deux critères énoncés ci-dessus. Pour ce faire, les collaborateurs du service «Mineurs» travaillent en étroite collaboration avec nos médecins-pédiatres du Service médical régional Suisse romande (SMR SR), mais aussi en partenariat avec les caisses d'assurance maladie privées qui doivent assurer la prise en charge des frais médicaux lorsque l'AI n'a pas encore pris de décision. Outre leur savoir-faire technique, les gestionnaires «Mineurs» assurent également le lien avec les parents, auxquels ils apportent un soutien précieux lors des fréquents contacts téléphoniques avec notre service.

Les assurés mineurs peuvent aussi se voir attribuer des prestations d'impotence qui apportent une compensation financière supplémentaire, dans le cas où ils sont fortement limités dans leur autonomie.

Lors de notre rencontre avec la maman de Maé (illustration ci-contre), nous avons pu juger à quel point ce partenariat est important. Madame B a en effet beaucoup insisté sur le fait que, même si parfois l'examen du droit à certaines prestations et la détermination de la prise en charge de l'AI avaient pu poser problème, elle avait toujours pu compter sur la capacité d'écoute et la prise en charge efficace de la gestionnaire du service «Mineurs» en charge du dossier de Maé. Elle l'a aidée à ne pas baisser les bras et à apaiser sa colère.

Lorsqu'elle évoque la situation de sa fille, Madame B ne fait pas référence au handicap, ni à ses limitations, elle parle tout simplement d'enfant extraordinaire. Chaque étape de sa vie se fait d'une façon et dans des délais parfois bien différents. «C'est un parcours de vie qui remet les valeurs du bonheur au centre: accepter ce qui est, rester dans la confiance et dans la gratitude de tous les progrès, même les plus infimes.» Ainsi, Maé est actuellement en passe de franchir un cap important en ce qui concerne la communication, puisque grâce à une tablette spécialement configurée, elle pourra exprimer de façon beaucoup plus claire ses désirs, ses attentes et ses sentiments.

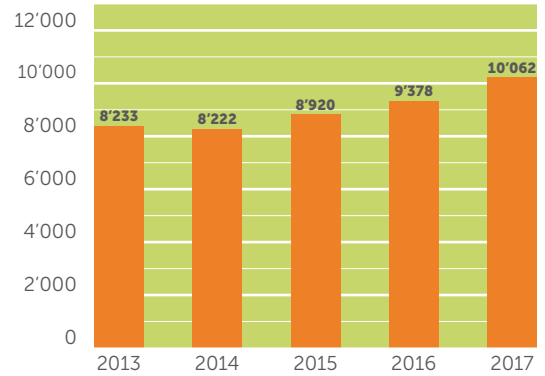
MESURES MÉDICALES

OCTROIS

2013	2014	2015	2016	2017
2'975	2'670	3'927	3'168	3'569

BÉNÉFICIAIRES

2013	2014	2015	2016	2017
8'233	8'222	8'920	9'378	10'062



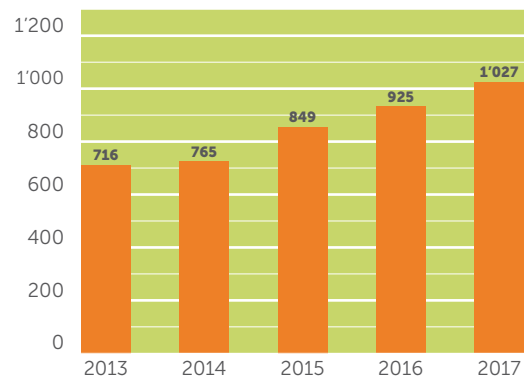
ALLOCATIONS D'IMPOTENCE POUR ASSURÉS MINEURS

OCTROIS

	2013	2014	2015	2016	2017
Total	76	122	151	134	128
- avec supplément pour soins intenses	27	51	54	37	22
- sans supplément pour soins intenses	49	71	97	97	106

BÉNÉFICIAIRES

2013	2014	2015	2016	2017
716	765	849	925	1'027



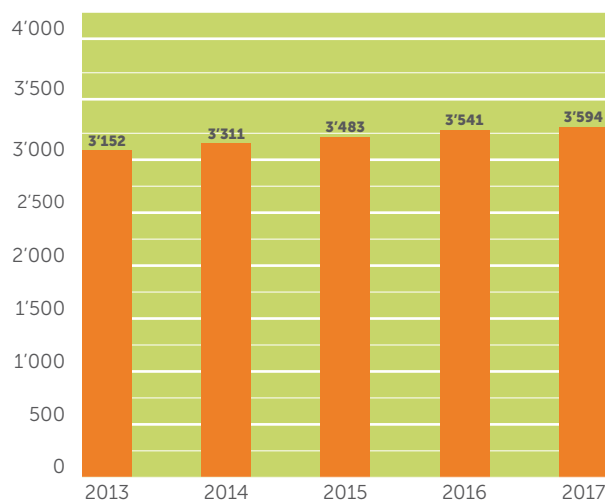
ALLOCATIONS D'IMPOTENCE POUR ASSURÉS ADULTES AI

OCTROIS

2013	2014	2015	2016	2017
495	540	600	496	472

BÉNÉFICIAIRES

2013	2014	2015	2016	2017
3'152	3'311	3'483	3'541	3'594





Samuel sur les genoux de son papa Richard W qui, grâce à l'AMINH, peut dégager du temps pour s'occuper de son fils.

L'ALLOCATION EN FAVEUR DES FAMILLES S'OCCUPANT D'UN MINEUR HANDICAPÉ À DOMICILE (AMINH)

Cette prestation cantonale a pour but de compenser partiellement le manque à gagner de parents qui diminuent ou cessent leur activité lucrative pour s'occuper de leur enfant handicapé. Il s'agit d'une spécificité vaudoise gérée par l'Office AI pour le canton de Vaud. Pour pouvoir en bénéficier, les 3 conditions cumulatives suivantes doivent être remplies: l'enfant doit bénéficier d'une allocation pour mineur impotent de l'AI, un des parents doit avoir cessé, diminué ou ne pas avoir repris une activité lucrative pour s'occuper de son enfant handicapé et le revenu familial doit être inférieur ou égal à Fr. 70'000.–.

La prestation se compose d'une allocation fixe, destinée à couvrir les frais liés au handicap de l'enfant et se montant à Fr. 200.– par mois et par enfant handicapé (Fr. 250.– dès 2018), ainsi qu'une allocation variable, liée à l'importance du supplément pour soins intenses¹ attribué à l'enfant, et dont le montant peut s'élever de Fr. 137.50 à Fr. 550.– par mois (Fr. 235.– à Fr. 376.– dès 2018).

L'Office AI pour le canton de Vaud, qui gère l'examen des conditions, ainsi que les décisions relatives à la détermination des prestations et leur versement, collabore de manière étroite avec le BSPE (Service des besoins spéciaux de la petite enfance, dépendant de Pro Infirmis) et le SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement, rattaché au département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud).

Monsieur W, papa de Samuel (illustration ci-contre), s'occupe seul de son enfant souffrant de troubles relevant du spectre de l'autisme. En raison de la gravité de la problématique de son enfant, il a dû interrompre toute activité professionnelle. Samuel est scolarisé en institution spécialisée. Bonne nouvelle: depuis que Samuel a pu bénéficier de cette intégration, ses problèmes de comportement se sont quelque peu améliorés et Monsieur W a pu reprendre son activité d'enseignant spécialisé deux demi-journées par semaine. Parallèlement, il poursuit une formation en autisme. Il nous a confié que l'allocation versée par l'AMINH était loin d'être symbolique et qu'elle lui permettait d'apporter à son fils l'encadrement indispensable à son développement.

¹ Le supplément pour soins intenses est une prestation financière forfaitaire s'ajoutant à l'impotence dans le cas de mineurs ayant besoin d'un surcroît d'aide d'au moins 4 heures par jour.



Nathalie Bluteau, responsable du BSPE à Lausanne, a participé à la mise en œuvre et au développement de l'AMINH.

ENTRETIEN AVEC MME BLUTEAU PRO INFIRMIS BSPE

Mme Bluteau, merci de vous présenter en quelques phrases

Je suis assistante sociale et je travaille pour le compte de Pro Infirmis depuis 32 ans. Je suis cadre au BSPE (Service des besoins spéciaux de la petite enfance, dépendant de Pro Infirmis) depuis 1995, j'ai trois casquettes: assistante sociale, cheffe de service et case manager. J'ai d'ailleurs fait une formation en case management.

Genèse de l'AMINH (Allocations en faveur des familles s'occupant d'un mineur handicapé à domicile)

Les discussions relatives à la mise en place de cette prestation sont antérieures à 1994. L'initiative revient aux assistants sociaux de Pro Infirmis Vaud, qui constataient les problèmes liés à la baisse d'activité de mères de famille devant s'occuper d'un enfant handicapé. La direction cantonale de Pro Infirmis a relayé cette problématique au SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement) qui est arrivé à la conclusion qu'il fallait proposer à l'Etat d'évaluer la mise en place d'une prestation pour répondre à ces besoins. Un groupe de travail réunissant des personnes de Pro Infirmis, du SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement), du Fonds cantonal pour la famille et de l'AI a planché sur la question pendant deux ans pour aboutir à la création de l'AMINH. A ce titre, le conseil d'Etat a alloué un budget conséquent lors de la mise en place de la prestation, ce qui constitue une belle reconnaissance pour les familles.

C'est une prestation cantonale, pourquoi une gestion par l'AI?

C'est le conseil d'Etat qui avait demandé que ce soit l'AI qui gère les aspects financiers et administratifs de l'AMINH. Pendant une première période, Pro Infirmis Vaud a été mandatée par l'AMINH pour l'évaluation des besoins. On a cependant considéré que ce travail était redondant, car l'analyse de l'assurance-invalidité était suffisante. Il existe maintenant une commission tripartite entre l'AI, le SASH et Pro Infirmis qui permet de déterminer le droit à la prestation, notamment en ce qui concerne le caractère plausible de la diminution ou de l'arrêt d'activité de la personne en fonction du handicap de l'enfant.

Quel est votre rôle et celui du BSPE en ce qui concerne l'administration de cette prestation?

Nous avons avant tout un devoir d'information. Le BSPE donne un conseil social et informe les parents de ce qui peut être actionné en termes de prestations sociales. Nous

aidons également les bénéficiaires potentiels à remplir le questionnaire et, au besoin, agissons en leur lieu et place avec une procuration.

Vos rapports avec l'AI?

Nos rapports sont excellents de même que la coordination. Notre but commun est que la décision puisse être prise dans les délais les plus brefs.

Votre avis sur la prestation?

Il ne faudrait pas que ça s'arrête... même si le montant est parfois considéré par les parents comme symbolique, il est nécessaire et, très souvent, il s'ajoute à d'autres prestations sociales. A mon avis, il y a une bonne couverture pour les familles, dont l'enfant répond aux conditions d'assurance AI, et cette prestation est pour elles indispensable. En plus, c'est une véritable reconnaissance, il faut bien se rendre compte que ces familles n'ont pas d'autre choix que d'arrêter leur activité ou de diminuer leur temps de travail.

Quels éléments faudrait-il changer?

La prestation en tant que telle n'a pas besoin d'être modifiée. Par contre, son administration reste tributaire des délais d'examen d'autres prestations, comme l'allocation pour impotent de l'AI qui prend parfois du temps.

Des souvenirs particulièrement marquants...

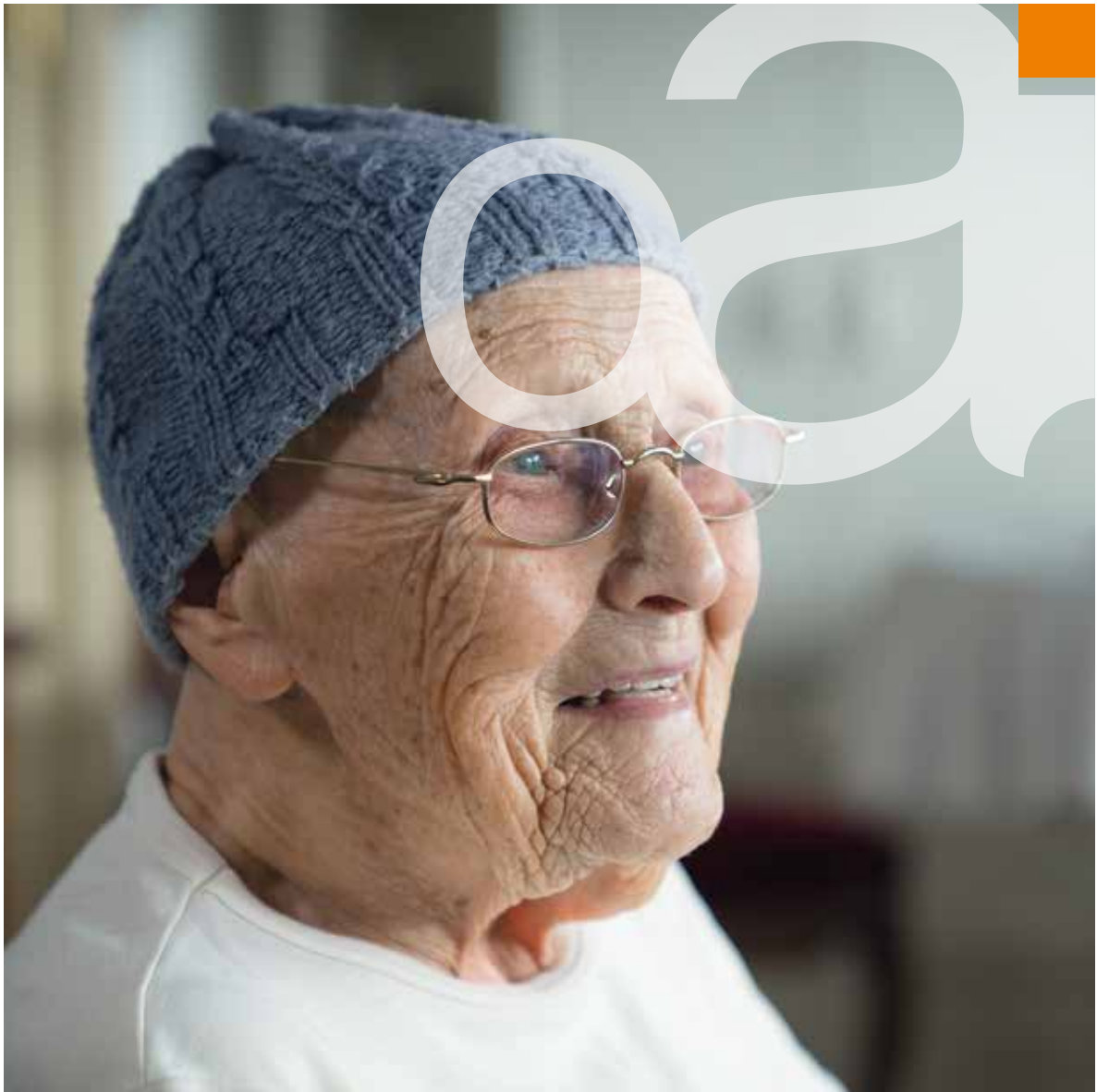
Le soulagement des familles lorsqu'elles reçoivent la prestation. Cette reconnaissance de l'Etat est très bien perçue et leur donne une autonomie financière supplémentaire.

Votre bureau est tapissé de photographies d'enfants, avez-vous tissé des contacts particuliers avec les bénéficiaires?

Oui, il y a des enfants que j'ai connus il y a 30 ans et dont je me souviens encore. Notre travail est magnifique, il provoque beaucoup d'émotions, malgré la maladie et les perspectives de vie parfois réduites. Ce sont des enfants avec leur joie de vivre et leur sourire. Les liens avec les familles restent toutefois professionnels, ils ne sont ni privés, ni amicaux.

Combien de familles sont-elles concernées dans le canton de Vaud ?

En 2017, le BSPE a accompagné plus de 590 situations, dont 196 nouvelles.



*Le maintien à domicile de Mme Camille Simone V,
97 ans, est rendu possible, entre autres, grâce aux prestations
dispensées par l'AVS.*

MADAME V, 97 ANS

Madame V est âgée de 97 ans ou plutôt de 96 ans et demi nous a-t-elle confié, avec une pointe de coquetterie. Elle habite seule dans son appartement, situé dans un petit locatif de Payerne. Si son grand âge implique quelques difficultés à se déplacer (un déambulateur lui est nécessaire pour se mouvoir dans son logement), elle est très organisée et s'occupe de manière autonome de ses affaires administratives. Sa journée est très structurée et ponctuée par diverses étapes, telles que les repas, les prises de médicaments, les visites d'amis ou de parents, la venue de personnes mandatées par le centre médico-social et l'arrivée du courrier. L'aide de l'AI, si elle est modeste (moyens auxiliaires et impotence), s'ajoute à d'autres prestations sociales qui permettent à Madame V de poursuivre sa vie de manière indépendante.

DES PRESTATIONS AVS... GÉRÉES PAR L'AI!

Les offices cantonaux de l'assurance-invalidité travaillent sur délégation des caisses de compensation AVS principalement dans le cadre de deux prestations: l'impotence et les moyens auxiliaires.

Deux cas de figure sont possibles. Dans le premier, la personne a droit à l'une ou l'autre de ces prestations, voire à toutes, avant d'avoir atteint l'âge AVS. Selon le principe du droit acquis, elle en conserve alors le bénéfice en âge AVS avec parfois une diminution lorsque, par exemple, l'activité professionnelle qui justifiait l'attribution du moyen auxiliaire a disparu conjointement avec le départ à la retraite. Dans le deuxième cas, le droit prend naissance après l'âge AVS avec des conditions pouvant être quelque peu différentes. À l'Office AI pour le canton de Vaud, la prestation est gérée par les spécialistes en impotence ou en moyens auxiliaires, quel que soit l'âge de la personne. En ce qui concerne

l'impotence, la grande majorité des bénéficiaires sont d'ailleurs des personnes en âge AVS, ce qui est compréhensible, lorsque l'on considère la perte d'indépendance allant de pair avec l'augmentation de l'âge.

L'allocation pour impotent est une compensation financière forfaitaire, proportionnelle à la perte d'autonomie présentée par une personne atteinte dans sa santé. L'examen préliminaire à l'attribution de cette prestation implique des prises de renseignements auprès des spécialistes s'occupant de la personne, voire une visite d'un spécialiste de l'AI au domicile de la personne. Dans le contexte des résidents en EMS, le partenariat avec les établissements médico-sociaux est particulièrement important (voir entretien avec M. Mottet, directeur de l'EMS Beau-Site à Clarens, page 21).

OCTROIS DE PRESTATIONS AVS (SANS LES RÉVISIONS)

	2013	2014	2015	2016	2017
Moyens auxiliaires	3'165	3'645	3'626	3'916	4'224
Allocations pour impotents	1'828	1'295	1'776	1'463	2'135

BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS POUR IMPOTENTS AVS

2013	2014	2015	2016	2017
6'395	6'168	6'366	6'397	6'981



*Yves Mottet, directeur de la fondation Beau-Site,
évoque le partenariat avec l'Office AI pour le canton de Vaud.*

ENTRETIEN AVEC UN DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

M. Mottet, vous êtes directeur de la fondation Beau-Site depuis quelques mois, quelle est la particularité de cet ensemble d'établissements médico-sociaux?

Nous délivrons des prestations pour des personnes âgées sur l'ensemble de la palette: gériatrie et psycho-gériatrie à la fois en ce qui concerne des longs et des courts séjours, puisque nous avons des structures d'accompagnement médico-social (SAMS) qui permettent un accueil temporaire des personnes âgées, que ce soit à la journée en centre d'accueil temporaire (CAT) ou sur quelques jours au sein de notre EMS de court séjour. Dans ce contexte, certaines viennent d'elles-mêmes se requinquer, d'autres y font un séjour après une maladie ou une opération dans le but de se préparer à une vie autonome: la plupart d'entre elles retournent ensuite à leur domicile.

Pouvez-vous nous dire en quoi consiste votre partenariat avec notre Office AI?

Dans le cadre des demandes d'impotence, nous sommes chargés de renseigner l'Office AI par rapport au degré d'autonomie des personnes en âge AVS. A ce titre, une bonne communication est fondamentale, ne serait-ce que pour des raisons financières, si la décision est prise rapidement, ce sont des ressources qui participent au financement de nos établissements.

Puisque nous parlons de communication, pouvez-vous nous donner votre regard quant à vos contacts avec l'Office AI pour le canton de Vaud ?

Il faut se connaître pour parler le même langage. Nous nous sommes récemment rencontrés avec la responsable de votre service qui gère la prestation de l'impotence et nos cadres et avons pu ainsi mieux connaître les besoins des uns et des autres. Depuis, notre collaboration est beaucoup plus fluide. D'autre part, nous collaborons avec votre Office sur des questions de réinsertion, notamment par rapport à des problématiques de santé touchant des personnes qui pourront grâce à vos conseils, être intégrées dans une activité dans notre établissement ou dans une autre entreprise.

Accueillez-vous également des personnes qui ne sont pas encore en âge AVS dans vos EMS ?

Nous n'avons pas de structure spécialisée adaptée à cette population, mais nous accueillons quelques résidents, au cas par cas, répartis dans l'une ou l'autre de nos structures.

Êtes-vous d'avis que l'AVS, au-delà du montant des rentes, est bien adaptée à l'évolution de la situation des personnes âgées?

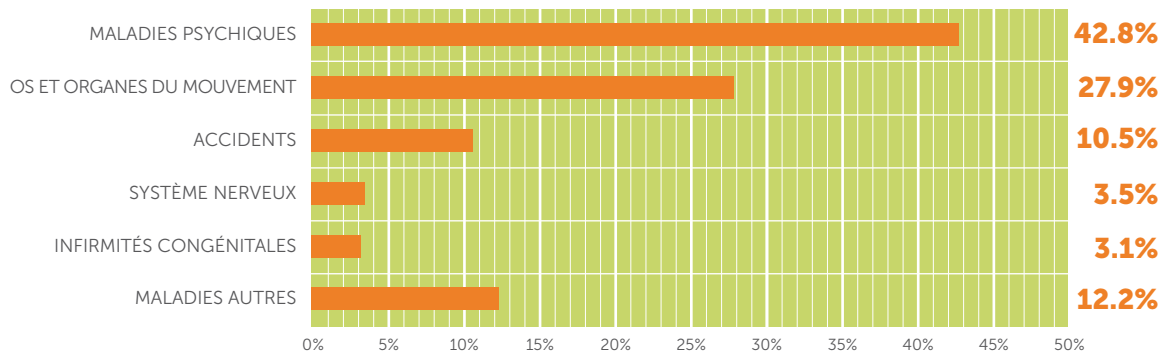
Comme patron, je vois une ambiguïté sociétale. Il y a, à la fois la pression démographique qui vise à repousser l'âge de la retraite avec une difficulté objective: l'employabilité des plus de 50 ans, et j'ai le sentiment qu'il y a également une pression psychologique plus grande sur les travailleurs, ce qui induit une pénibilité intellectuelle en porte à faux avec cette pression.

Quels sont les défis quotidiens auxquels doit faire face le directeur de la fondation Beau-Site?

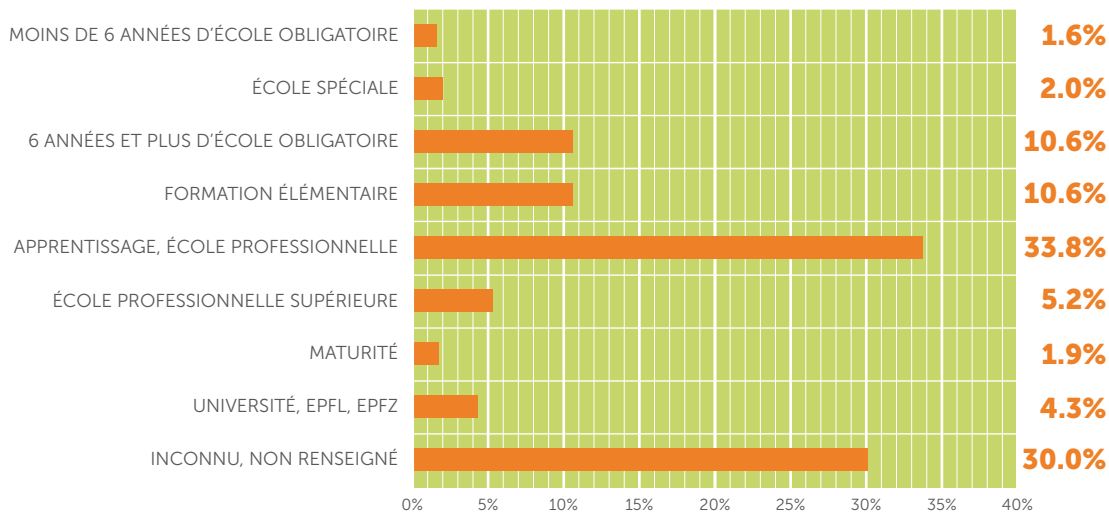
Pouvoir rester en contact avec l'accompagnement des résidents. Mon activité consiste à faire fonctionner une entreprise de près de 160 collaborateurs en tenant compte d'éléments financiers et politiques avec un impératif de gestion du changement dans un environnement en grande mouvance. Ce sont ces contraintes qui rendent le job des plus intéressants et j'organise mon temps de telle sorte à rester en contact avec les préoccupations directes des résidents!

	2013	2014	2015	2016	2017
Bénéficiaires de mesures professionnelles	6'817	7'271	7'677	7'316	7'800
Mesures professionnelles octroyées	12'127	13'282	14'212	13'386	14'744
dont: Mesures d'intervention précoce	4'914	5'427	5'906	4'931	4'858
Mesures de réinsertion (sans MNR)	698	826	822	949	1'193
Mesures d'ordre professionnel (sans MNR)	6'105	6'543	7'001	7'034	8'281
Mesures de nouvelle réadaptation (MNR)	410	486	483	472	412

PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ DES BÉNÉFICIAIRES EN 2017



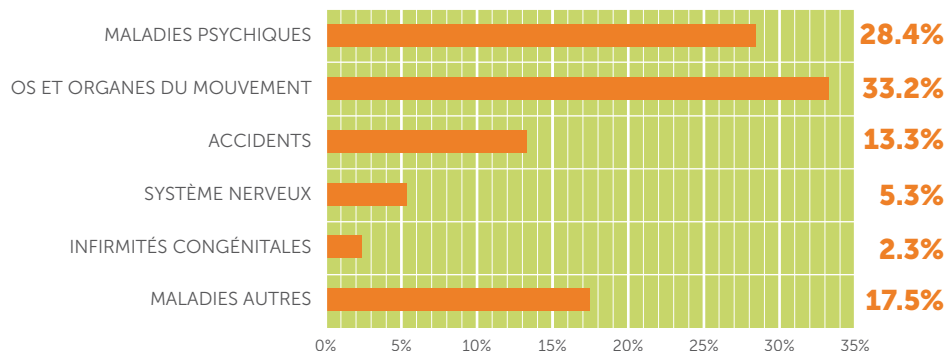
NIVEAUX PRÉALABLES DE FORMATION DES BÉNÉFICIAIRES EN 2017



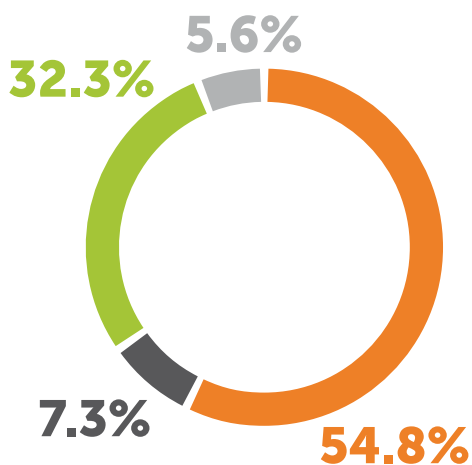
PLACEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017
Maintien en emploi et placement dans une nouvelle entreprise	1'625	1'803	1'951	1'800	1'724
dont: Maintien à la place de travail	803	926	1'097	1'033	945
Remplacement dans la même entreprise	142	163	153	142	125
Nouveau poste de travail dans une nouvelle entreprise	576	585	578	519	557
Placement suite à des révisions de rente	104	129	123	106	97
Bénéficiaires	1'551	1'748	1'897	1'754	1'674

PLACEMENT: PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ



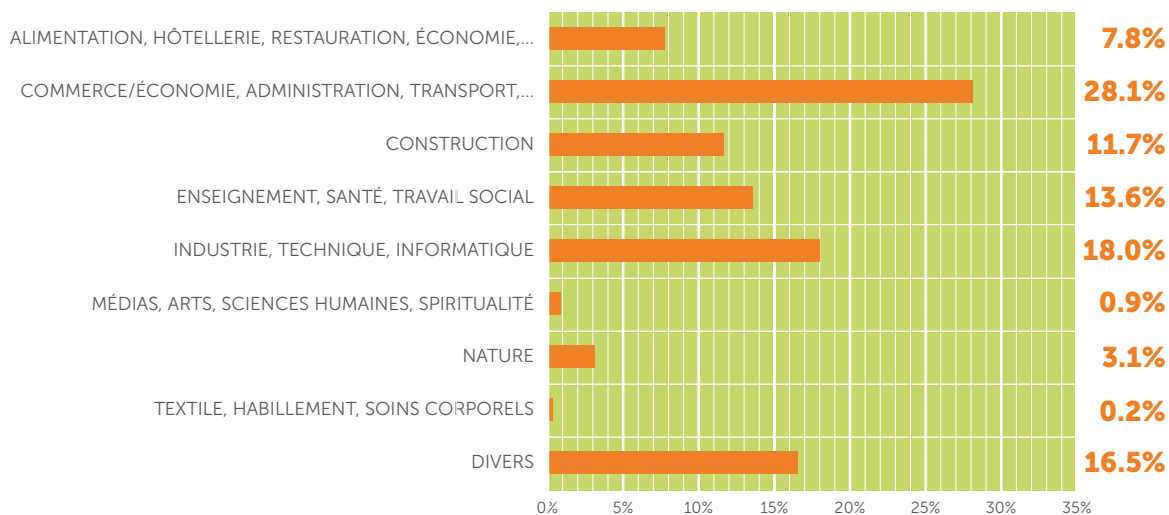
MAINTIEN EN EMPLOI ET PLACEMENT



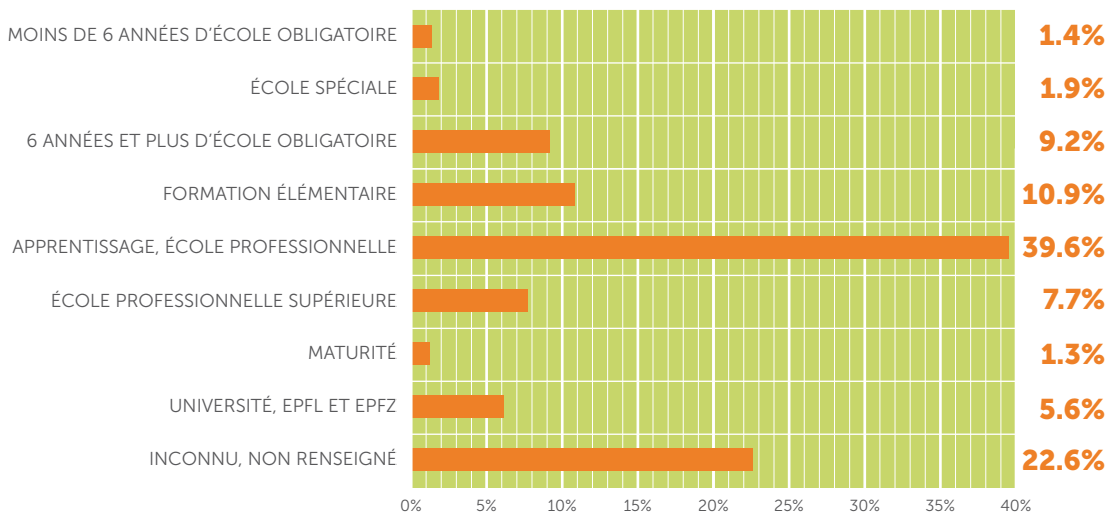
2017	
Maintien en emploi et placement dans une nouvelle entreprise	1'724
dont: Contrat à durée indéterminée (CDI)	1'570
Contrat à durée déterminée (CDD)	154
Durabilité – moyenne CDD en jours	200

- Maintien à la place de travail
- Remplacement dans la même entreprise
- Nouveau poste de travail dans une nouvelle entreprise
- Placement suite à des révisions de rente

PLACEMENT: DOMAINES ÉCONOMIQUES



PLACEMENT: NIVEAUX PRÉALABLES DE FORMATION

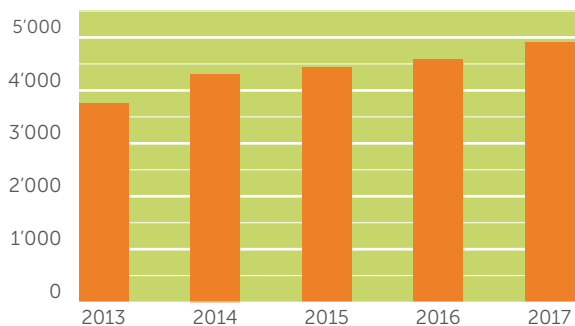


SERVICES SPÉCIALISÉS

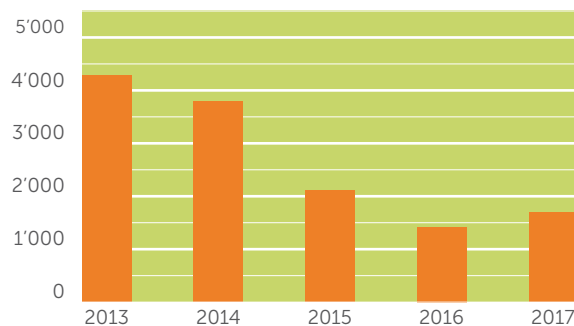
	2013	2014	2015	2016	2017
MOYENS AUXILIAIRES AI					
Décisions d'octroi (sans révisions)	2'984	3'247	3'565	3'458	3'449
LUTTE CONTRE LA FRAUDE					
Cas traités	249	237	175	193	194
Perception indue	24	23	16	16	16
Potentiel d'économie et restitution en CHF	6'839'415	6'569'335	5'366'762	6'193'698	5'006'773
ENQUÊTES					
Assurés sans activité lucrative	774	831	735	633	554
Indépendants	332	326	253	242	252
Agricoles	32	49	47	43	37
Impotence	1'153	1'210	1'441	1'352	1'210
Impotence - enquêtes téléphoniques et permanence	185	211	295	550	456
Contribution d'assistance	95	107	140	113	146
Total	2'571	2'734	2'911	2'933	2'655

	2013	2014	2015	2016	2017
Nouvelles demandes de rentes traitées (projets de décision)	3'693	4'344	4'527	4'579	4'961
Révisions de rente (avec ou sans changement)	4'280	3'822	2'044	1'375	1'739

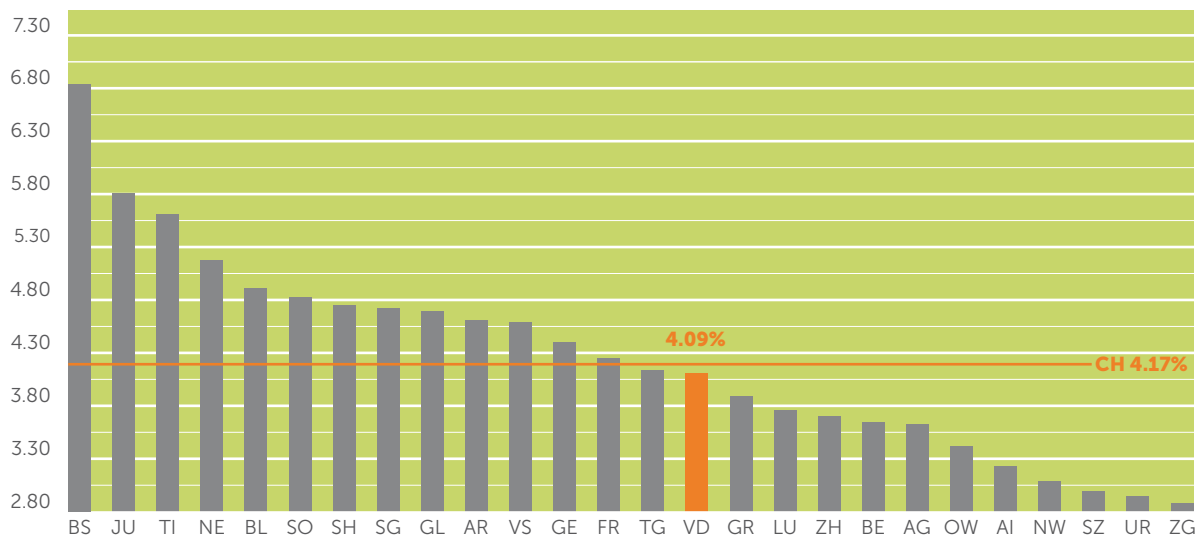
NOUVELLES DEMANDES DE RENTES TRAITÉES



RÉVISIONS DE RENTES



PROBABILITÉ DE DEVENIR RENTIER AI AU 1^{er} JANVIER 2017 PAR RAPPORT À LA POPULATION ACTIVE RÉSIDANTE (OFAS).



BILAN DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION EFFECTUÉES EN 2017

L'une des tâches du service Communication et relations publiques de l'Office AI pour le canton de Vaud est de faire la promotion de l'image de l'assurance-invalidité auprès de divers publics cibles.



Une grande partie des activités de communication vise à diffuser des informations susceptibles d'accroître nos collaborations avec le monde de l'économie. Ainsi,

en collaboration avec Insertion Vaud¹, nous avons mis sur pied un colloque intitulé «Génération Y et Z: Y aura-t-il encore des employés pour les emplois de demain?». Cette manifestation animée par la journaliste de la RTS, Esther Mamarbachi, a fait intervenir diverses personnalités des mondes économique, politique et universitaire, telles que Stéphane Garelli, Pierre-Yves Maillard, Jean-François Dortier, Silna Borter et Stéphane Haefliger. Plus de 300 représentants de l'économie vaudoise et du monde de l'insertion professionnelle ont participé à cet événement.

Nous avons également organisé dans plusieurs régions du canton de Vaud quatre petits déjeuners-employeurs qui nous ont permis de réunir entre 20 et 60 personnes à chaque fois, avec la collaboration d'une entreprise emblématique de la région porteuse d'un message mobilisateur en termes de réinsertion professionnelle.



En partenariat avec trois autres offices AI cantonaux, nous avons participé au salon des sous-traitants de l'horlogerie et des technologies médicales (EPHJ) et

au salon RH, deux manifestations romandes s'adressant à des employeurs susceptibles d'être intéressés par notre communication.

Outre d'autres manifestations plus ciblées et plus modestes, nous avons aussi entrepris une étude, qui se poursuit en 2018, concernant le recours au marketing digital. D'autres projets liés à divers partenaires sont également en cours, notamment un élargissement de notre mission d'information au monde médical et à celui des établissements médico-sociaux.

¹ Association faîtière des institutions d'insertion socioprofessionnelle vaudoises.

CHIFFRES RH

	2013	2014	2015	2016	2017
Collaborateurs	350	355	359	356	360
dont MPC-Apprentis	16	14	16	14	14
EPT	290.5	287.6	295.5	294.15	300.8

COLLABORATEURS



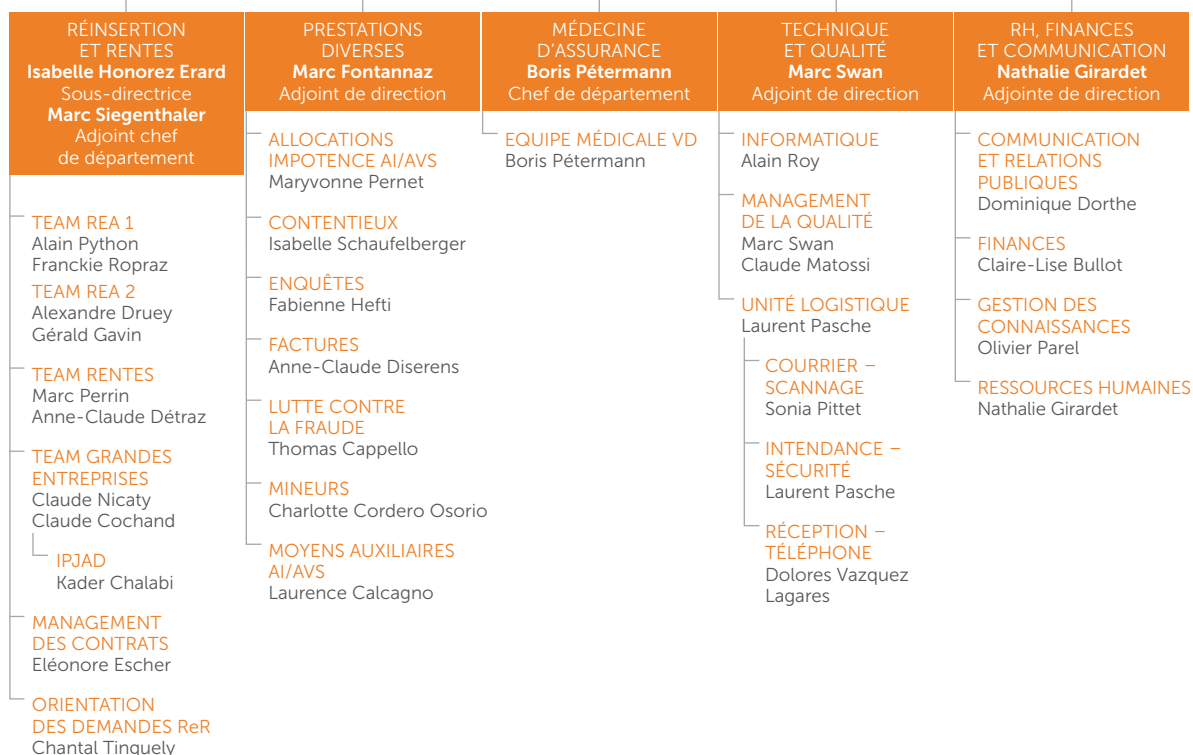
CADRES



ORGANIGRAMME DE L'OFFICE AI VAUD 2017



Directeur
Jean-Philippe Ruegger



CONSEIL

PRÉSIDENT

M. Pierre-Yves Maillard

Conseiller d'Etat
Chef du Département de la santé et de l'action sociale

VICE-PRÉSIDENT

M. Fabrice Ghelfi

Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement
Département de la santé et de l'action sociale

MEMBRES

Mme Monique Richoz

Directrice de Pro Infirmis – Vaud

M. Diego Bischof

Etude Bischof, Stoudmann & Cacciatore
Président de Sport Handicap Lausanne

M. Yves Defferrard

Secrétaire syndical UNIA
Représentant de l'Union syndicale vaudoise

M. Mathieu Piguet

Responsable du service juridique
Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie

M. Pierre Rochat

Association suisse des paralysés

Dr Olivier Spinnler

Société vaudoise de médecine

M. François Vodoz

Chef du Service de l'emploi
Département de l'économie

